



Projet d'Arrêté - Conseil du 03/06/2019

**Objet :** Culture 2019.- Convention asbl Brufête-Brufeest.- Mise à jour.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Brufête, approuvée par le Conseil communal en date du 23 novembre 2015 visant à définir les missions confiées à l'association;

Considérant la nécessité d'adapter et d'ajouter certaines dispositions (Marchés publics, Agenda 21);

Considérant que pour cette raison il est proposé de confirmer le texte de la convention déjà adoptée le 23/11/2015 moyennant quelques adaptations de forme ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Les termes de la convention liant la Ville de Bruxelles et l'asbl Brufête, dans le cadre de l'octroi d'un subside de fonctionnement et des missions confiées à l'association, sont approuvés.

Annexes :

[AE1/ Convention asbl Brufête \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[AE2/Proposition Convention asbl Brufête 2019 - Mise à jour FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)